

**Extrait du registre des délibérations
du conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 15 juin 2023 à 13h30**

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 15 juin 2023 à 13h30, sous la présidence de Mme Isabelle GUILLAUME, Présidente du conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 24 membres sur les 34 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars 2007 modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer. Au cours de la séance, 3 personnes ont quitté l'instance.

Décision n°20230628

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L.711-1 et suivants,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), et notamment les articles 175 à 177,

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Grenoble Alpes,

Vu l'article 1 du règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble.

Budget rectificatif n°1 2023

Article 1-

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes pour Grenoble INP - UGA :

- 1 065 ETPT sous plafond et 278 ETPT hors plafond (total 1 343 ETPT)
- 11 280 937 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 1 632 742 € en personnel
 - 5 027 093 € en fonctionnement
 - 4 621 101 € en investissement

Le montant total des autorisations d'engagement est donc porté après ce budget rectificatif à 160 298 547 €.

- 12 027 898 € de crédits de paiement dont :
 - 1 632 742 € en personnel
 - 6 060 403 € en fonctionnement
 - 4 334 753 € en investissement

Le montant total des crédits de paiement est donc porté après ce budget rectificatif à 171 870 554 €.

- + 13 205 881 € de prévisions de recettes

- + 1 177 983 € de solde budgétaire pour ce budget rectificatif. Le solde budgétaire est donc porté après ce budget rectificatif à – 20 645 611 €.

Article 2-

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes pour l'ensemble de Grenoble INP - UGA, SACD compris :

- 27 736 671 € de trésorerie (soit une variation de 9 831 435 € par rapport au Budget Initial 2023)
- - 4 597 261 € de résultat patrimonial (soit une variation de – 2 145 265 € par rapport au Budget Initial 2023)
- - 2 305 245 € de capacité d'autofinancement (soit une variation de - 2 145 265 € par rapport au Budget Initial 2023)
- 10 653 430 € de fonds de roulement (soit une variation de 1 968 287 € par rapport au Budget Initial 2023)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Nombre de présents : 13
Nombre de pouvoirs : 9
Total présents et représentés : 22
Nombre de votants : 22
Nombre d'abstentions : 0
Total des suffrages exprimés : 22

Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 22

à l'unanimité des suffrages exprimés

à la majorité des suffrages exprimés

Yves MARECHAL
Vice-président du conseil d'administration

Yves MARECHAL
Vice-président
du Conseil d'Administration
Institut polytechnique de Grenoble

Grenoble INP
Institut polytechnique
de Grenoble

46 avenue Félix Viallet
F-38031 Grenoble Cedex 1

Tél +33 (0)4 76 57 45 00
Fax +33 (0)4 76 57 45 01

www.grenoble-inp.fr

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.